

Rapport d'orientation budgétaire 2021

16 février 2021



INTRODUCTION

I – LA CRISE SANITAIRE : CONSEQUENCES SUR LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES..... 6

A - La situation économique et sociale

// Impact du Covid-19 sur la croissance mondiale

// La situation économique française

B - Conséquences pour les collectivités locales

// Plan de relance

// Suspension des accords de Cahors

// Mise en place d'un fonds national pour financer l'achat de masques

// Loi de finances 2021

C - Les principales mesures décidées par Perpignan pour soutenir l'économie

II – SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN..... 15

A – Données financières rétrospectives

// L'excédent de fonctionnement

// La capacité d'autofinancement brute

// La capacité d'autofinancement nette

// Le délai moyen de remboursement du stock de dette

// Le taux d'épargne brute

B – Eléments prospectifs

- // Les dépenses de personnel**
- // La dette**
- // Les travaux et les dépenses d'équipement**

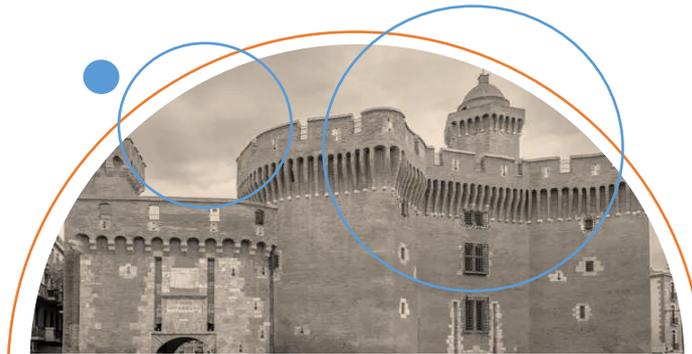
C –Fiscalité

D - Bouclage du Budget primitif 2021

III – ORIENTATIONS 2021 PAR POLITIQUE PUBLIQUE23

- 1. Renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Ville**
- 2. Garantir l'ordre républicain pour tous les perpignanais**
- 3. Améliorer la qualité du cadre de vie au sein de tous nos quartiers**
- 4. Mettre en œuvre un projet éducatif au service de la réussite et du bien-être de nos enfants**
- 5. Elaborer un projet d'Administration, porteur d'une nouvelle dynamique managériale**

IV – CONCLUSION40



La Loi NOTRe prévoit la présentation par l'exécutif municipal d'un rapport sur les orientations politiques et budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la programmation des investissements ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Première étape du cycle budgétaire, qui se prolongera par l'examen du Budget Primitif 2021 lors de notre séance du Conseil Municipal du 25 mars et du Compte Administratif en juin prochain, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un acte majeur : l'occasion d'explicitier les objectifs des politiques publiques municipales et d'analyser, par une mise en perspective, les évolutions des indicateurs clés de gestion.

INTRODUCTION

En pleine crise de la pandémie de Covid-19, les nouveaux mandats municipaux démarrent dans des conditions particulièrement difficiles.

Cette crise sanitaire inédite génère l'incertitude et, surtout, une absence de lisibilité tant les conséquences financières risquent d'être gigantesques tant pour l'Etat que l'ensemble des collectivités territoriales. Cette absence totale de lisibilité vient se cumuler aux contraintes budgétaires toujours plus sévères que les collectivités locales subissent depuis plusieurs années.

Les dispositifs d'aides et de relance se multiplient dans les secteurs économiques, sociaux, culturels et sportifs, aggravant de façon inédite et totalement incontrôlée les comptes de la Nation.

Pour les collectivités locales, la disparition de la taxe d'habitation et la baisse des impôts de production sont des sujets d'inquiétude supplémentaires.

En novembre 2020, Le Comité directeur de l'AMF exprimait déjà ses fortes craintes quant à la situation des finances des communes et intercommunalités du fait des pertes de recettes, notamment, tarifaires et d'un surcroît de dépenses, réduisant d'autant plus l'autofinancement et donc la capacité d'investissement.

L'accompagnement par l'Etat n'est pas, à l'évidence, à la hauteur de tous ces enjeux subis.

La Banque postale dressait également, dès septembre 2020, un bilan inquiétant quant à la dégradation attendue des finances locales, estimant que 2021 sera pour les collectivités « *une entrée dans l'inconnu* ».

C'est donc dans ce contexte anxiogène de baisse considérable des recettes et d'augmentation incontrôlée des dépenses publiques que se situe notre débat budgétaire 2021.

Le présent rapport d'orientation budgétaire 2021 énumère, en premier lieu, les conséquences de la crise sanitaire sur les perspectives économiques globales et les collectivités locales.

Est ensuite analysée la situation financière de Perpignan, tant rétrospective que prospective.

Enfin, figure, dans un ultime développement, l'exposé des orientations par politique publique pour l'année à venir, tenant compte à la fois de cet environnement économique et social particulier et des possibles marges de manœuvre budgétaires de notre Ville.

Au regard de ce contexte, est-il d'ailleurs utile de rappeler la nature des défis que la nouvelle équipe municipale se doit de relever et en qui les Perpignanais ont placé leur confiance pour les six années qui viennent ?

Tournons le dos au temps de l'abandon, du fatalisme et du déclassement... Dans tous les domaines, la « remise en ordre » conditionne la « remise en mouvement » de notre Ville.

C'est la raison pour laquelle la sécurité et la propreté, sont des priorités absolues. Les Perpignanais ont droit, quel que soit leur lieu de résidence, à une ville sereine où l'ordre républicain est respecté par tous.

L'autre priorité absolue est celle de la rénovation de nos quartiers, conduite en étroite concertation avec les habitants concernés.

Un pari qui englobe précisément, au-delà même des enjeux d'aménagement urbain, cette nécessaire reconquête républicaine afin de retrouver une véritable capacité à « faire nation » au quotidien et ceci, notamment, à travers l'apprentissage de la langue française, des principes fondamentaux de la République et de notre culture partagée.

A ces défis majeurs s'ajoute la volonté de dépasser les affres de la crise actuelle et faire de la Ville de Perpignan une cité dynamique et solidaire, fière de son identité et pleinement intégrée dans le réseau des villes qui comptent, tant au niveau régional, national que sur le plan européen et au sein du bassin méditerranéen tout entier.

Aussi, en dépit de cette conjoncture morose, affirmons budgétairement notre ambition pour Perpignan.

Plus que jamais, valorisons les réels atouts de notre Ville et la créativité de tous ses habitants.

Il nous appartient, dès aujourd'hui, d'arrêter des orientations fortes et lisibles qui, avec le concours de tous les Perpignanais, permettront de construire un avenir en grand pour notre belle cité catalane.

I – LA CRISE SANITAIRE : CONSEQUENCES SUR LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LES COLLECTIVITES LOCALES

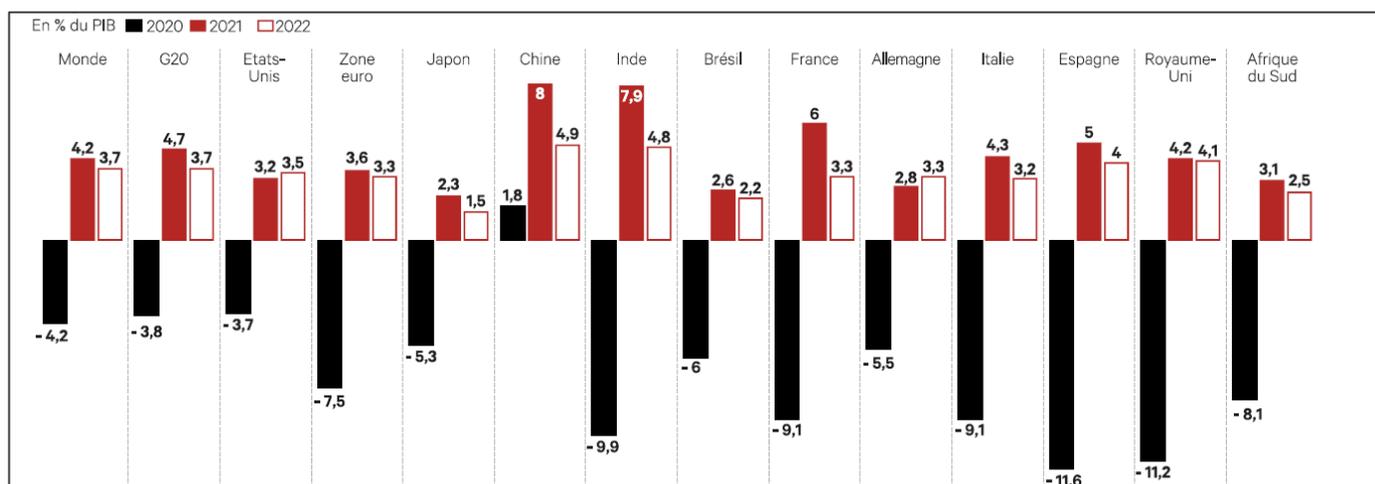
A – la situation économique et sociale

Impact du Covid-19 sur la croissance

Bouleversant toutes les prévisions et tous les schémas établis, la pandémie de Covid-19 et les mesures de restrictions imposées ont contribué à un ralentissement mondial de l'activité économique.

Démunis face à la première vague de l'épidémie, les gouvernants ont eu recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites en un double choc d'offre et de demande à l'échelle de la planète.

LES PREVISIONS DE CROISSANCE DANS LE MONDE



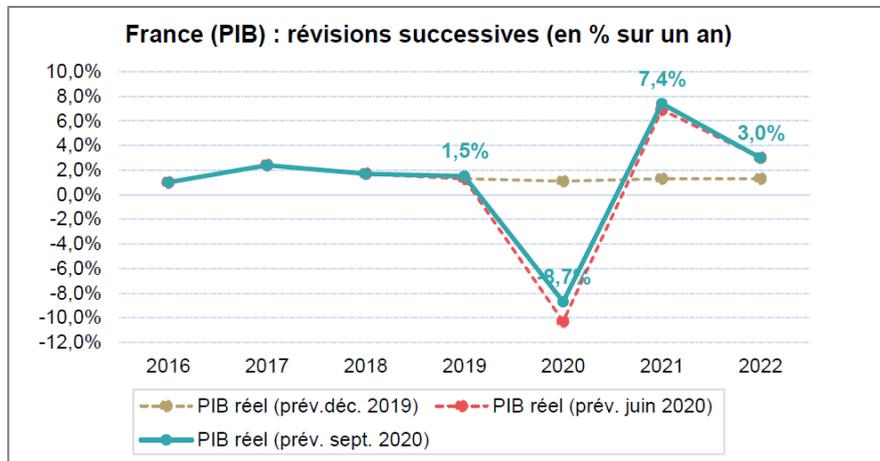
(Source : OCDE/Les Echos déc.2020)

Un plan de relance de 750 Md€ en prêts et subventions, ainsi qu'un programme de 100 Md€ pour endiguer le chômage de courte durée ont été mis en place au niveau européen. Dans ce contexte d'incertitudes, le PIB devrait chuter de 7,5 % en 2020 en zone euro, avant de rebondir de 3,6 % en 2021.

L'inflation a baissé sensiblement du fait de l'effondrement du prix de l'énergie.

La situation économique française

La Banque de France a fait une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3 %, relevé à -8,7 % en septembre grâce aux données meilleures que celles anticipées pour l'activité du 2^e trimestre 2020.

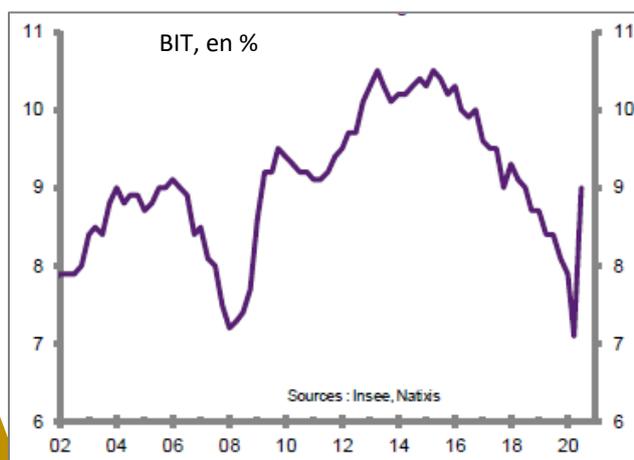


(Source : Banque de France/Finance Active nov. 2020)

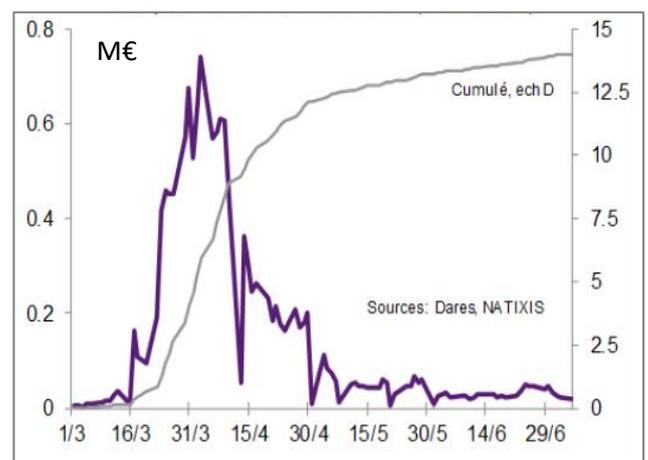
Selon la Banque de France, la France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le 1^{er} trimestre 2022 et le PIB rebondir à 7,4 % en 2021 et 3 % en 2022.

Le marché du travail est durement impacté par la crise sanitaire avec 715.000 destructions d'emplois au 1^{er} semestre 2020, dépassant les 692.000 créations d'emplois réalisées en 2,5 ans. Jusqu'à 15 millions de salariés ont été en chômage partiel lors du 1^{er} confinement.

TAUX DE CHOMAGE

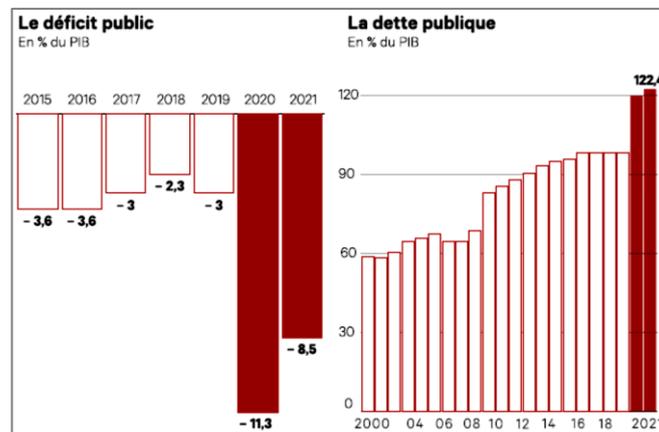


NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE PARTIEL A COMPTER DU 1^{ER} MARS



(Source : Caisse d'Epargne – nov. 2020)

La crise sanitaire a quasiment doublé le déficit budgétaire de l'Etat en 2020. Il s'établit à 178 Md€ contre 76 Md€ en 2018 et 93 Md€ en 2019. Cette crise impactera durablement les finances publiques avec un déficit qui devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020 et 8,5 % en 2021, tandis que l'endettement public français franchit un cap en atteignant 122,4 % du PIB en 2021. Il représente désormais 2.674 Md€ soit quasi le double de la dette 2008.



(Sources : Gouvernement/Insee/Les Echos 14/12/20)

Il est à noter que la France – qui détenait déjà le record du poids des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques dans le PIB – voit ces deux ratios se dégrader sous l'effet des conséquences de cette crise sanitaire.

B – Conséquences pour les collectivités locales

Dès 2020, les collectivités locales ont subi des contraintes financières imprévues sur le fonctionnement : baisse significative des ressources fiscales et domaniales d'une part, nouvelles dépenses de fonctionnement d'autre part. Le rapport de Jean René Cazeneuve, président de la délégation des collectivités locales à l'Assemblée Nationale, estime à 7,5 Md€ le coût net de la crise sanitaire sur les finances des collectivités locales. Ce coût pourrait se révéler bien supérieur à l'issue de la 2^e vague de confinement.

Plan de relance

« France relance », le plan de relance du Gouvernement pour l'économie, s'élève à 100 Md€ sur 2 ans, financé à 40 % par l'Union Européenne.

Il comprend 3 priorités :

- ◆ La transition énergétique (30 Md€) ;
- ◆ La compétitivité (34 Md€) dont 20 Md€ finançant sur 2 ans la baisse des impôts de production ;
- ◆ La cohésion sociale et territoriale (36 Md€).

Les collectivités locales sont appelées à s'investir dans le plan de relance, notamment sur les mesures liées à la transition énergétique.

Perpignan a sollicité l'Etat pour 20 projets structurants rentrant dans le cadre des priorités du plan de relance. Certains de ces projets pourraient aussi être intégrés dans le futur contrat de plan Etat/Région 2021/2027 en cours de préparation.

Dans le plan de relance, 15,2 Md€ sont prévus pour des mesures d'urgence en faveur des collectivités locales :

- ◆ **4,2 Md€ pour compenser une partie des pertes financières**
- ◆ **10 Md€ de Dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)**
- ◆ **1 Md€ d'abondement supplémentaire de la DSIL, fléché notamment vers la transition écologique, le numérique et la rénovation du patrimoine.**

Les pertes de recettes fiscales et domaniales 2020 du bloc communal devraient être compensées par l'Etat de façon intégrale. Or, le mécanisme de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales, imaginé par l'Etat, se base sur la moyenne 2017-2019 et a pour conséquence de gommer potentiellement leurs effets dynamiques. Le dispositif ne devrait concerner que 2.500 communes et représenter une enveloppe financière de 120 M€ (l'objectif annoncé au départ visait 14.000 communes et intercommunalités pour un montant de 750 M€). Pour 2021, le dispositif est reconduit pour les ressources fiscales uniquement : toutes les communes disposeront d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des 3 dernières années.

Du fait de la dynamique des recettes fiscales et domaniales, Perpignan n'est pas éligible à ce dispositif en 2020 et ne le sera pas non plus en 2021.

La baisse des impôts de production impactera le budget du bloc communal avec la réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et la Cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements industriels, soit un manque à gagner par le bloc communal de 1,75 Md€ de TFB et 1,54 Md€ de CFE qui devrait être compensé par l'Etat à l'euro/euro. 32.000 entreprises industrielles devraient être concernées.

La compensation de l'Etat sera calculée en fonction du taux 2020 de taxe foncière (taux figé).

Perpignan est impactée par cette mesure qui devrait concerner 204 entreprises. La baisse du foncier bâti représente un allègement fiscal d'environ 1,6 M€ en 2021 pour les entreprises perpignanaises.

La territorialisation du plan de relance devrait se traduire par une déconcentration des crédits et par une contractualisation accrue avec les collectivités locales.

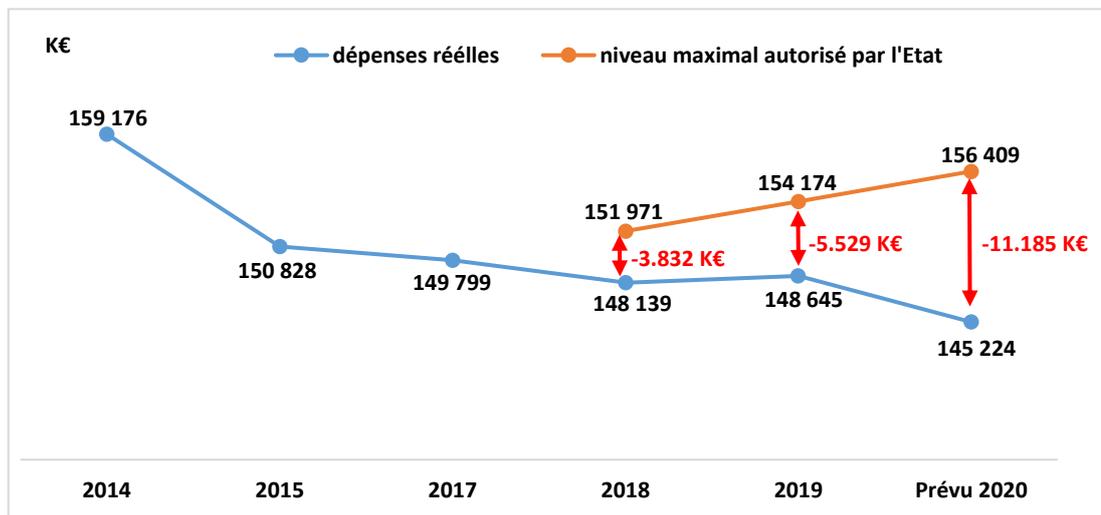
Des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), impliquant les collectivités, devraient être conclus sur la période 2021/2026. L'objectif des CRTE est d'allier ambition de transition écologique, développement économique et cohésion territoriale grâce à une mobilisation de tous les services de l'Etat en appui aux projets des territoires des collectivités.

/// Suspension des accords de Cahors

En 2020, si les dépenses ont été contraintes, du fait de la crise sanitaire, un rebond mécanique est annoncé en vue d'accompagner la reprise et la croissance en 2021. Pour ces raisons, les accords de Cahors, mis en place en 2018 dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 pour inciter les collectivités à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement, ne sont plus activés.

En fonction des données du Compte administratif prévisionnel de 2020, il est possible de visualiser l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, au regard des objectifs fixés dans le cadre des accords entre l'Etat et la Ville de Perpignan se situent à 11.185 K€ en dessous du plafond fixé par l'Etat (diagramme ci-après).

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



(Source : contrat de confiance en matière financière entre l'Etat et Perpignan pour la période 2018/2020, signé le 31/05/2018.)

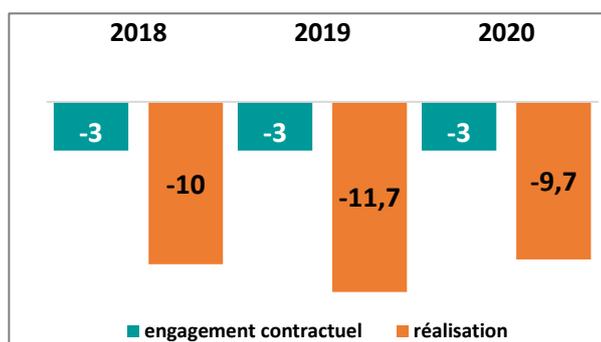
EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

La collectivité s'est fixée pour objectif d'améliorer son besoin de financement, défini comme les emprunts minorés des remboursements de dette, selon la trajectoire suivante :

	2017 (rappel)	2018	2019	2020
Besoin de financement initial	-6 175 630 €	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement contractualisé	-6 175 630 €	-3 000 000 €	-3 000 000 €	-3 000 000 €
Besoin de financement réel		-10 000 000 €	-11 727 037 €	-9 747 685 €

(Source : contrat de confiance en matière financière entre l'Etat et Perpignan pour la période 2018/2020, signé le 31/05/2018.)

Au total, sur 3 ans, Perpignan baisse son stock de dette de 31,40 M€ largement au-delà de son engagement de 9 M€.



/// Mise en place d'un fonds national pour financer l'achat de masques.

L'Etat a financé 50 % du coût des masques achetés entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020 avec application d'un plafond.

Perpignan a bénéficié d'une aide de 345 K€ pour l'achat de masques et de fournitures entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020.

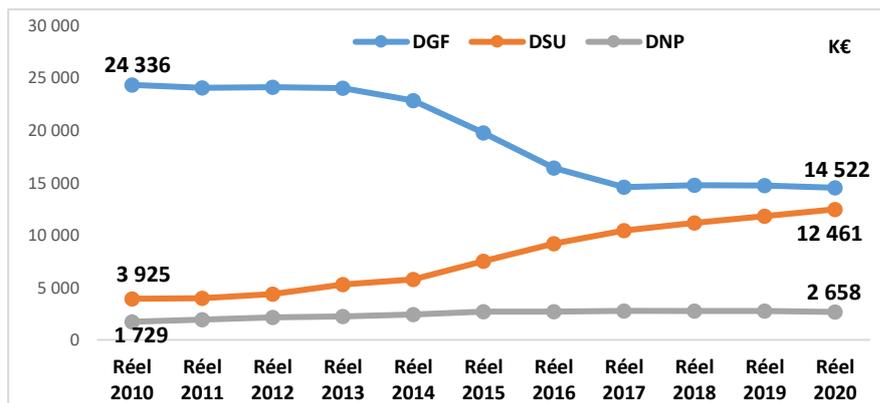
Loi de finances 2021

Les autres mesures intéressant les collectivités locales concernent notamment les dotations et la réforme de la taxe d'habitation.

♦ Des dotations stables

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et du département reste stable à 26,8 Md€ et la Dotation de solidarité urbaine (DSU) sera abondée comme chaque année de 90 M€..

EVOLUTION DGF, DSU, DNP DE PERPIGNAN

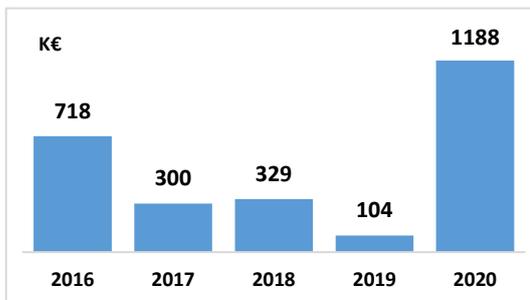


(Source : Comptes administratifs)

Pour notre collectivité, la variation de DGF devrait être peu significative. La DSU pourrait progresser du fait de l'abondement annuel.

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 M€. Elle est stabilisée depuis 2019 pour les communes et les EPCI. Elle bénéficie d'une enveloppe exceptionnelle de 950 M€ pour les exercices 2020 et 2021 au titre du plan de relance.

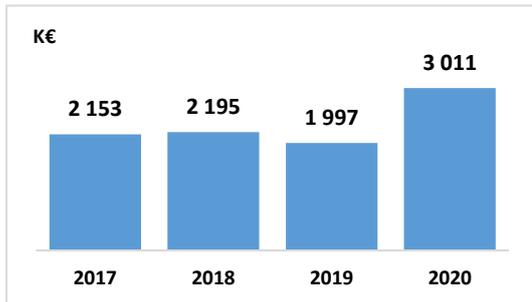
Aides obtenues sur la DSIL (depuis sa création)



Depuis la création de la DSIL, Perpignan bénéficie chaque année de subventions. La DSIL de « droit commun », abondée, en 2020, de 1.084 K€ au titre de la relance, a été sollicitée pour le financement du campus Mailly (restauration pour étudiants), le groupe scolaire L. Massé, l'accès PMR salle Arago et la voie verte le long de la Basse.

La Dotation politique de la ville 2020 (DPV) s'est élevée à 150 M€ comme en 2019.

Aides obtenues sur la DPV (depuis sa création)



Perpignan bénéficie chaque année de subventions DPV. En 2020, le montant s'élève à 3 M€ affectés au campus Mailly et la Casa Xanxo.

♦ La réforme de la Taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales

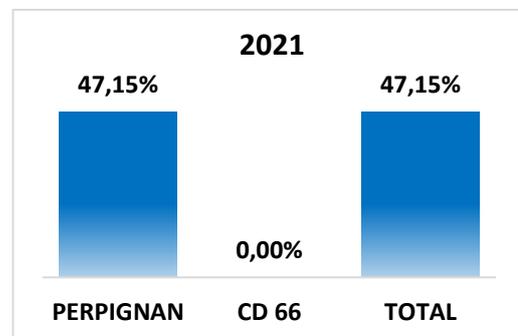
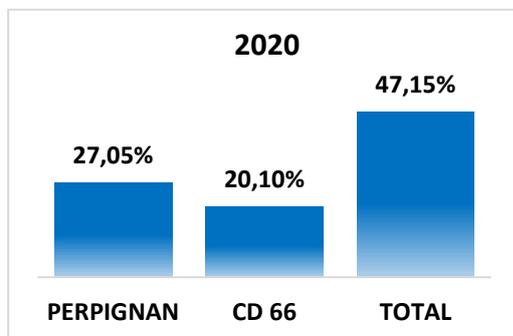
Elle se poursuit avec la prise en compte des 20 % de ménages les plus aisés. En 2021, ceux-ci bénéficieront d'un premier dégrèvement de 30 %, et 65 % en 2022 jusqu'à l'exonération totale en 2023. Puis, aucun foyer ne paiera la TH sur sa résidence principale. Seules les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par des personnes morales qui ne relèvent pas de la CFE, resteront soumis à l'imposition de la TH à compter de 2023.

Pour la ville de Perpignan, le produit fiscal des résidences secondaires et autres locaux meublés représente 2,4 M€.

A partir de 2021, les communes perçoivent la part départementale de la Taxe du Foncier Bâti pour compenser la TH, avec un mécanisme de coefficient correcteur visant une garantie à l'euro près, afin de neutraliser les « sur » ou « sous » compensations.

Le taux de FB 2021 de la Ville de Perpignan passe de 27,05 % à 47,15 % ; ce qui correspond au taux FB Perpignan 2020 : 27,05 % + taux FB CD66 2020 : 20,1 %, (sans impact sur le montant payé par le contribuable perpignanais).

TAUX FONCIER BATI (TFB)



C - LES PRINCIPALES MESURES DECIDEES PAR PERPIGNAN POUR SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE

Notre conseil municipal a adopté un plan d'accompagnement et de soutien en faveur de l'économie locale, notamment au bénéfice des commerces, des restaurants et des bars.

- Exonération des droits de terrasses extérieures pour toute l'année 2020 : ainsi, 485 entreprises disposant d'une terrasse extérieure ont été exonérées ce qui représente une aide de la Ville de 371 K€.
- Dégrèvement des 2/3 du montant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite et moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise. Pour chaque contribuable, le dégrèvement accordé au titre de l'année 2020 est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50 %. Sur Perpignan, cela concerne 550 entreprises et le total des cotisations exonérées s'élève à 800 K€.
- Organisation de l'opération tickets parking avec 100 % à la charge de la Ville dans la limite de 500 tickets par commerçant. L'effort financier de la Ville pour cette opération s'élève à 78 K€ en 2020.
- Mise en place d'une plateforme digitale dédiée aux commerçants du centre-ville permettant, une consultation sur internet 24H/24H « click and collect », drive, point relais, livraison à domicile, fidélisation de la clientèle. Le coût pour la Ville s'élève à 37 K€ pour 10 mois, financé à hauteur de 20 K€ par la Banque des territoires.
- Instauration de la gratuité du stationnement de surface pendant les confinements. Cette mesure a généré une baisse de recettes de 1,3 M€ dans le budget 2020 (redevance Indigo).
- Renégociation du contrat de DSP stationnement de surface instaurant la 2^e heure de stationnement gratuite, étendant la gratuité à la journée du samedi et réduisant d'une ½ heure la plage horaire payante (de 18H30 à 18H). Cette mesure génère sur 9 mois une baisse de recette de 1,6 M€ jusqu'en septembre 2021.
- Exonération des loyers commerciaux des immeubles dont la Ville est propriétaire lorsque l'activité s'est arrêtée du fait du confinement (représentant une perte de recettes de 56 K€ sur 2020).
- Recrutement en cours d'un manager commerce centre-ville pour favoriser l'installation de nouvelles enseignes et soutenir et conforter les commerces existants.
- Exonération, décidée par Perpignan Méditerranée Métropole, de la redevance spéciale déchets pour 79 redevables, soit un total de 80 K€ sur les entreprises de Perpignan, impactées par le 1^{er} confinement.

II – LA SITUATION FINANCIERE DE PERPIGNAN

A – Données financières rétrospectives

La crise sanitaire impacte significativement la situation financière 2020 et affecte le niveau de dépenses et recettes.

Les recettes de fonctionnement baissent globalement d'environ 4,7 M€ par rapport à 2019 notamment avec la baisse des recettes domaniales qui s'établit à 2,3 M€ environ, (Decaux, Indigo, SASP USAP, SASP Dragons catalans et les droits de terrasse) et avec la diminution de recettes liées à l'activité scolaire et à l'accueil en petite enfance.

Les dépenses de fonctionnement baissent globalement de 5,8 M€ en lien avec la réduction de l'activité municipale qui génère des baisses de dépenses (fluides, animations....)

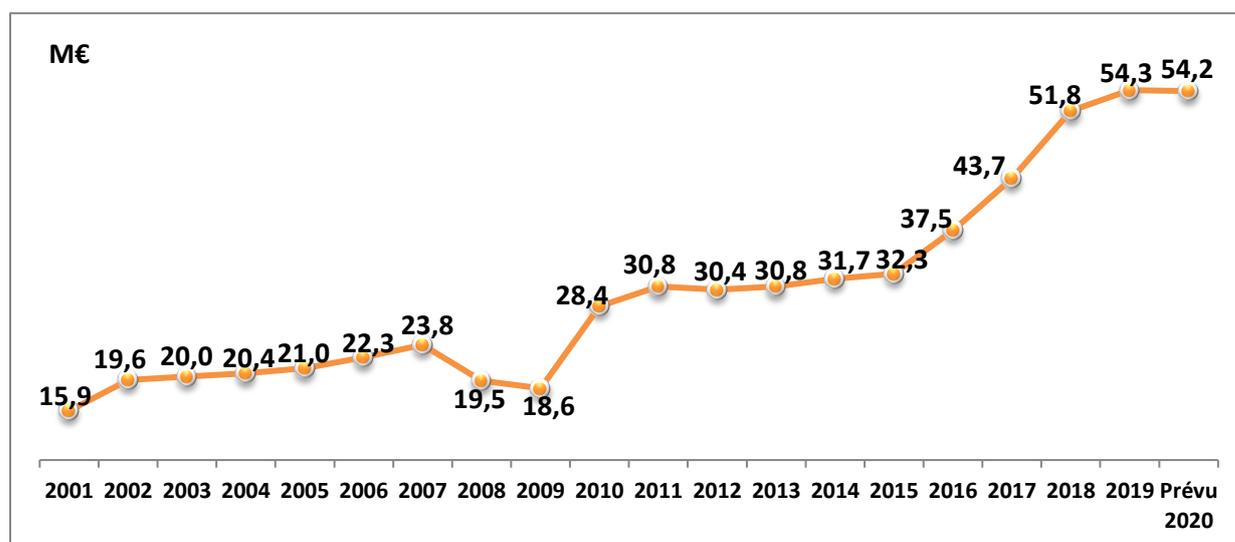
A l'inverse, le Covid-19 engendre des hausses de dépenses pour environ 2 M€, notamment les achats liés à la pandémie et les subventions exceptionnelles versées aux établissements publics (parking Arago, Espaces aquatiques, Palais des congrès).

Ces variations de postes seront analysées dans le compte administratif.

La situation financière 2020 peut être appréciée à partir d'indicateurs financiers globaux suivis chaque année dans le DOB :

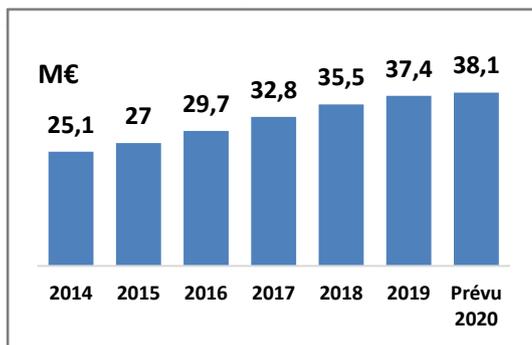
/// L'excédent de fonctionnement : 54,2 M€

Cet indicateur permet d'apprécier l'exécution financière et tient compte à la fois de l'évolution des dépenses et recettes. En 2020, on observe une stabilité de l'excédent de fonctionnement.



(Source : comptes administratifs et comptes de gestion)

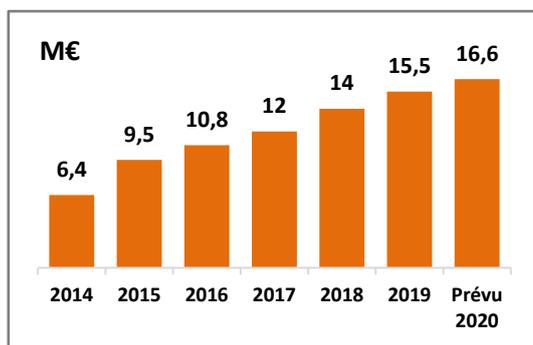
La capacité d'autofinancement brute : 38,1 M€



Cet indicateur permet d'illustrer la capacité de Perpignan à dégager de l'épargne de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs ; méthode Anafi/Dgfip)

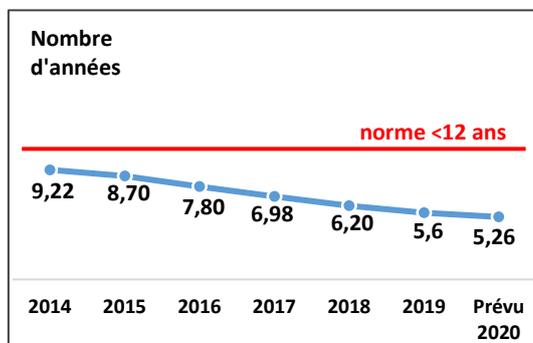
La capacité d'autofinancement nette : 16,6 M€



Une fois remboursé le capital de la dette, il reste 16,6 M€ pour autofinancer les dépenses d'équipement. L'autofinancement net permet de moins recourir à l'emprunt pour financer les travaux.

(Source : Comptes de gestion/Comptes administratifs ; méthode Anafi/Dgfip)

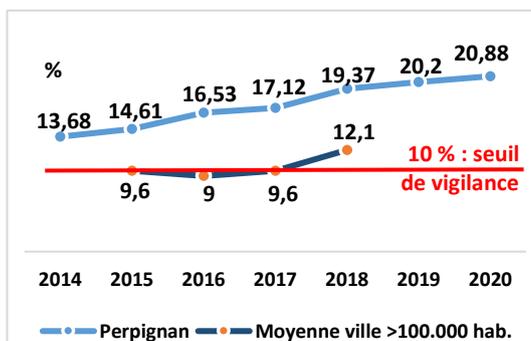
Le délai moyen de remboursement du stock de dette : 5,26 ans (norme <12 ans)



Pour rappel, la norme imposée par l'Etat, dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018/2022, est de 12 ans et la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants se situe à 8,1 ans. Le bon niveau atteint par Perpignan a permis de ne pas avoir de contrainte sur ce point dans la convention des accords de Cahors signée avec l'Etat pour la période 2018/2020.

(Source : méthode Anafi/Dgfip)

Le taux d'épargne brute 20,88 % (norme >10 %)



Avec 20,88 % de taux d'épargne brute en 2020, Perpignan se situe au-dessus de la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants et au-dessus du seuil de vigilance fixé par l'Etat (10 %).

(Source : logiciel Anafi)

B – Éléments prospectifs

Les dépenses de personnel

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente environ 59,98 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2019).

Des décisions, liées au statut ou imposées par le Gouvernement, conduisent à des augmentations subies.

Au 31 décembre 2020, La Ville compte parmi ses effectifs permanents, 89 % d'agents statutaires (titulaires et stagiaires), 9 % d'agents contractuels de droit public et 1 % d'agents contractuels de droit privé (emplois aidés). Parmi les agents occupant un emploi à temps complet, 4,84 % d'entre eux exercent des fonctions à temps partiel. La Ville compte également 3,11 % d'agents à temps non complet.

La durée du temps de travail effective annuelle s'établit à 1.607 heures pour un agent à temps complet.

Depuis 2016, la Ville a développé un centre de formation interne dans le but de proposer des formations en adéquation avec les besoins des services, de diminuer les coûts de formation et les déplacements. Durant l'année 2020, le nombre de formations a fortement diminué en raison de la crise sanitaire. En effet, aucune formation n'a été programmée pour la période de mars à août inclus. Afin de ne pas mettre en difficulté les services, le choix a été fait de programmer en priorité les formations de sécurité au travail. Au total en 2020, 171 sessions de formation ont été organisées dont 167 dispensées en interne. 866 agents ont participé à une session de formation organisée en interne ou en intra. Cela a représenté 1.122 jours de formation au total.

Les traitements indiciaires représentent 52,37 % de la masse salariale, le régime indemnitaire 9,16 % et la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) 1 %.

Les heures supplémentaires sont en diminution constante depuis plusieurs années et représentent 0,4 % de la masse salariale (de 987 K€ en 2009 à 365 K€ aujourd'hui). Les obligations en matière de renforcement des dispositifs de sécurité justifient, pour partie, l'augmentation de ces heures supplémentaires, notamment celles effectuées pendant le Festival VISA pour l'Image.

DEPENSES DE PERSONNEL 2020 : ELEMENTS DE REMUNERATION

Statut	Catégorie Hiérarch.	Nbre d'agents (1)	Traitement Brut Indiciaire	NBI	Régime Indemnitaire	Heures Supplément.
Contractuels	A	29	660 209,87	-	300 379,30	-
Contractuels	B	24	363 049,37	-	93 917,23	-
Contractuels	C	236	2 572 516,79	-	95 524,17	25 036,78
TOTAL		289	3 595 776,03	0,00	489 820,70	25 036,78
Statutaires	A	135	4 589 625,25	120 883,96	1 394 589,86	-
Statutaires	B	196	4 878 939,72	124 314,01	1 150 276,39	40 031,20
Statutaires	C	1 717	34 583 264,73	743 707,57	5 392 241,24	282 798,49
TOTAL		2 048	44 051 829,70	988 905,54	7 937 107,49	322 829,69
TOTAL GENERAL		2 337	47 647 605,73	988 905,54	8 426 928,19	347 866,47

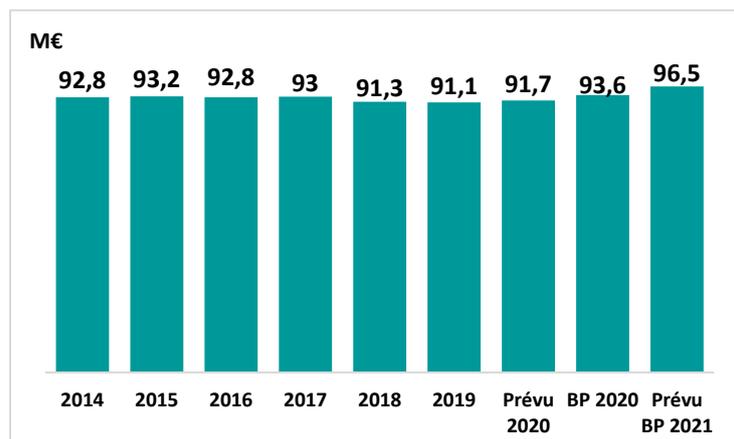
(1) Agents présents au moins 1 mois en 2020

AVANTAGES EN NATURE

Statut	Catégorie Hiérarch.	Logement		Repas		Véhicule	
		Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant	Nbre d'agents	Montant
Contractuels	A					1	1 629,73
Contractuels	B						
Contractuels	C						
Statutaires	A						
Statutaires	B						
Statutaires	C	8	24 260,50	14	6 169,65		
TOTAL....		8	24 260,50	14	6 169,65	1	1 629,73

La masse salariale prévue en 2021 est en augmentation par rapport à celle du Budget primitif 2020.

EVOLUTION DU COUT DE LA MASSE SALARIALE DES EFFECTIFS PERMANENTS ET DES MESURES AFFERENTES AU PERSONNEL (TICKETS RESTAURANT...)



(Source : Comptes administratifs)

En effet, plusieurs décisions impactent significativement l'évolution de la masse salariale.

L'année 2021 verra la Ville poursuivre le renforcement des effectifs de la Police Municipale. La création d'une brigade de nuit permettant un fonctionnement 24 H/24, nécessite une augmentation du nombre de policiers municipaux ainsi qu'un développement de la structure d'encadrement. C'est pourquoi, ce sont 27 agents statutaires (25 agents de PM, 1 Directeur de PM et 1 chef de service de PM) qui seront recrutés au cours de l'année 2021 pour mener à bien les orientations définies en termes de sécurité sur le territoire communal. Ces recrutements représentent sur la masse salariale environ 1.250 K€ en année pleine.

La Direction de la Cohésion Citoyenne verra également ses effectifs renforcés par le recrutement de plusieurs animateurs ainsi que de 5 adultes-relais dédiés à des missions de médiation et d'appui à la dynamique des conseils citoyens.

La Ville a par ailleurs choisi d'adhérer en 2021, au dispositif des titres-restaurant en faveur de son personnel. Cette mesure permettant aux agents municipaux de bénéficier d'un réel gain de pouvoir d'achat, devrait entraîner une dépense supplémentaire comprise entre 800 et 900 K€.

Les éléments relatifs au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) devraient se situer aux alentours de 847 K€ dont 492 K€ pour les seules évolutions de carrière liées aux changements d'échelon.

L'application des dernières mesures du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) représente une charge supplémentaire de 277 K€ et concernera 892 agents statutaires et 204 agents contractuels.

Enfin, le SMIC a augmenté de 0,99 % au 1^{er} janvier, soit un surcoût annuel de 20 K€.

A été introduite à compter du 1^{er} janvier 2021 en faveur des agents employés sous contrat et remplissant certaines conditions fixées par les textes réglementaires, une indemnité de fin de contrat qui devrait représenter une enveloppe annuelle de 20 K€.

Les possibilités de recours aux emplois aidés devenant plus restreintes d'année en année, seul un faible volume de ce type de contrat (10) a été prévu au budget 2021. En dépit de ce contexte, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

Si, en 2021, le nombre de recrutements pourrait avoisiner 100 agents, hors apprentis et assistantes-maternelles, les départs, en parallèle, ont été estimés autour d'une centaine également, majoritairement pour cause de retraite.

L'année 2021 devrait donc voir une stabilisation des effectifs de la Ville.

La Ville poursuivra, à ce titre, en 2021, le développement d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, fondée principalement sur une prospective des départs en retraite, associée à un plan de recrutement, tenant compte, dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre.

La formation continuera d'être développée pour ajuster au mieux, les compétences recherchées au regard des postes à pourvoir par le biais des bourses internes. L'élévation du niveau de compétence des agents demeure une priorité pour la Ville.

La dette

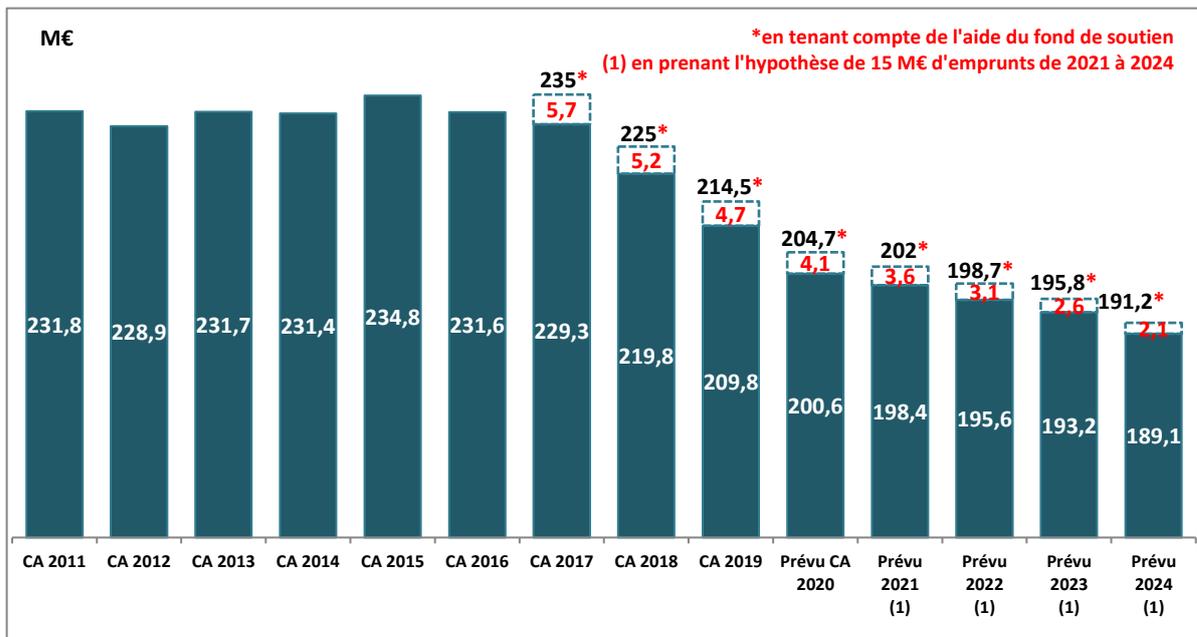
♦ La structure de la dette

Avec 97,14 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,86 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une **dette parfaitement sécurisée**.

◆ Le stock de dette

Il diminue régulièrement, depuis 2015, grâce à la progression de l'autofinancement. En 2020, le stock de dette aura diminué de 9,7 M€. La prévision de diminution pour 2021 est de 2,7 M€ en prenant l'hypothèse de 15 M€ d'emprunts nouveaux. Avec l'hypothèse de 15 M€ d'emprunts nouveaux en 2022 et 2023, le profil d'extinction de la dette baisse régulièrement.

STOCK DE DETTE ET PROFIL D'EXTINCTION AU 31/12/2020

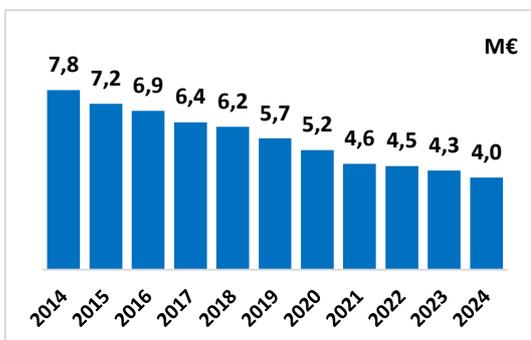


(Source : Comptes Administratifs et prévisions)

◆ Le délai moyen de remboursement du stock de dette

Seul indicateur pertinent pour mesurer l'endettement d'une collectivité, il positionne la ville de Perpignan dans une zone de maîtrise parfaite de sa dette avec 5,6 ans au 31/12/2019 et 5,26 ans au 31/12/20.

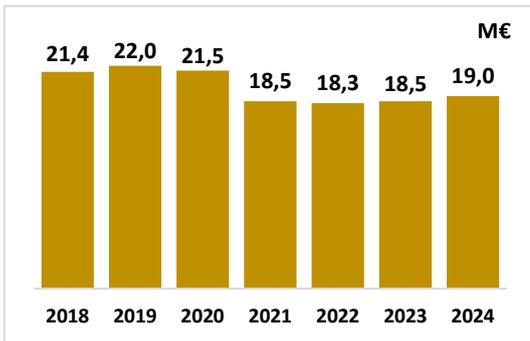
◆ La charge d'intérêt



payée en section de fonctionnement baisse sensiblement (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus et taux d'intérêt fixé à 1,5 %, par prudence, les taux actuels étant plus faibles).

(Source : Comptes administratifs et prévisions)

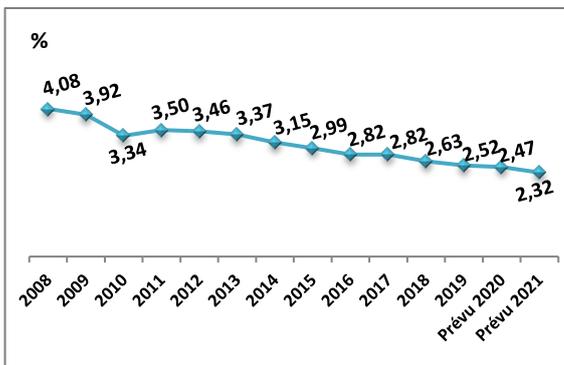
◆ Le capital remboursé en section d'investissement



Il baisse à compter de 2021 (avec les mêmes hypothèses que ci-dessus) puis se maintient.

(Source : Comptes administratifs et prévisions)

◆ L'évolution du taux d'intérêt moyen



La forte proportion de taux fixe et de taux indexé sur le Livret A protège de la remontée éventuelle des taux. L'encours de dette est parfaitement sécurisé par rapport à la fluctuation des taux d'intérêt.

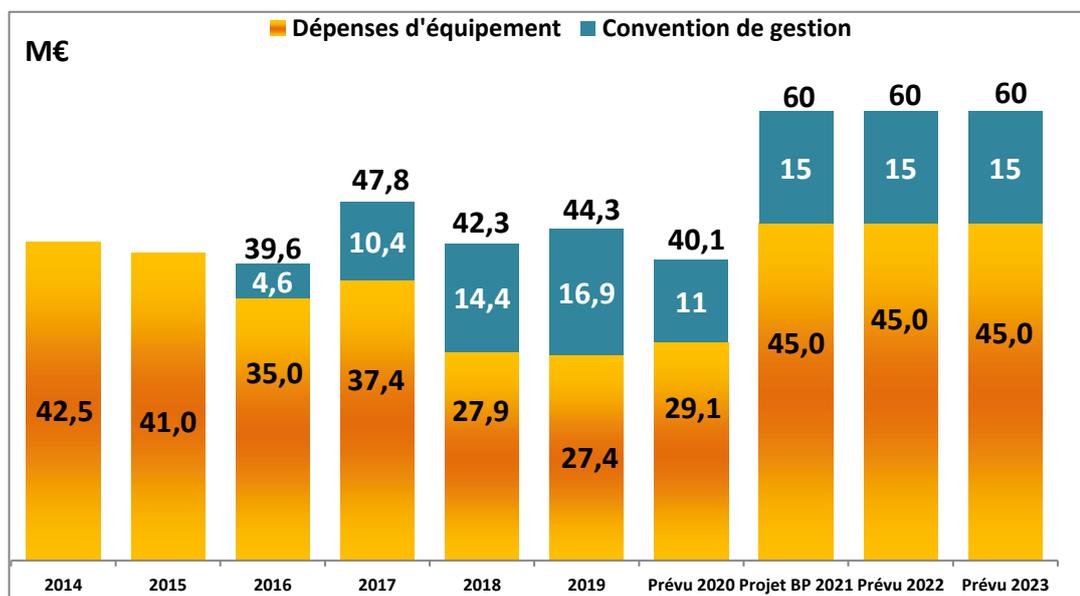
En 2020, la Ville a emprunté 11,76 M€ au taux du Livret A +0,6 %, soit 1,1 %. En 2021, il est fait l'hypothèse d'un emprunt à 15 M€ à 1,5 % d'intérêt.

(Source : Comptes Administratifs)

Les travaux et les dépenses d'équipement

Pour mettre en œuvre les objectifs du projet de mandature, tels que détaillé dans la partie III de ce rapport, la prévision des budgets primitifs de 2021 à 2023 envisage environ 60 M€ par an de dépenses d'équipement et pour l'exécution de conventions de gestion.

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET CONVENTION DE GESTION



(Sources : comptes administratifs)

C – Fiscalité

Les communes ne disposent que du levier des taux fonciers pour ajuster significativement leur fiscalité directe, le taux de taxe d'habitation se limitant aux seules résidences secondaires.

En 2021, les taux communaux ne seront pas augmentés.

En écho à nos indications mentionnées plus haut, le taux FB 2021 évoluera cependant fortement afin de compenser la perte de la TH sur les résidences principales : le taux communal 2021 étant désormais égal à la somme du taux communal 2020 et de celui du Conseil Départemental 2020. L'incidence sera néanmoins neutre pour le contribuable propriétaire comme déjà indiqué.

D - Bouclage du Budget primitif 2021

La section de fonctionnement, d'environ 200 M€, devrait permettre d'autofinancer environ 13 M€ (autofinancement net) en tenant compte de l'impact du Covid-19 et la situation économique.

Avec un volume de travaux de l'ordre de 60 M€, dont 15 M€ de convention de gestion, les subventions d'investissement sont estimées à 9 M€, les ventes foncières à 4 M€, le FCTVA à 3 M€, les autres recettes d'investissement à 1 M€.

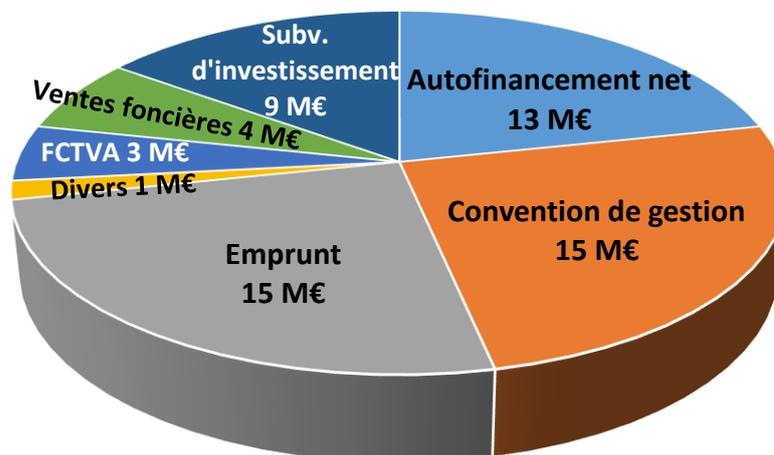
L'emprunt d'équilibre du Budget primitif devrait se situer autour de 15 M€, soit un niveau inférieur au capital remboursé (18,5 M€ en 2021). Le stock de dette devrait poursuivre sa baisse sur les 3 ans à venir.

L'hypothèse retenue concernant la fiscalité est la stabilité du taux communaux.

L'objectif est de poursuivre chaque année l'investissement avec un volume de travaux entre 60 et 65 M€ pour l'attractivité de Perpignan et la qualité de vie dans les quartiers.

Les masses financières 2021, pour le financement de l'investissement, pourraient être maintenues pour les années à venir si les contextes sanitaire, social et économique le permettent.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 60 M€ DE TRAVAUX D'EQUIPEMENT ET CONVENTION DE GESTION



III – ORIENTATIONS 2021 PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Il est proposé, ci-après, une présentation des orientations 2021 par politique publique, déclinées en cohérence avec les ambitions du projet de mandature 2020 – 2026.

Ces orientations, déclinant les objectifs du projet de Ville, s'articulent elles-mêmes et en lien avec le plan de relance, aux enjeux transversaux de la transition écologique.

A cet égard, la ville de Perpignan poursuivra, en 2021, les actions inscrites dans son Plan Climat Energie Territorial (PCET) et celles relevant du dispositif « Cit'ergie », démarche de label européen incitant les collectivités à œuvrer en faveur de politiques Energie-Climat ambitieuses.

5 orientations sont retenues :

1. Renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Ville
2. Garantir l'ordre républicain pour tous les Perpignanais
3. Améliorer la qualité du cadre de vie au sein de tous nos quartiers
4. Mettre en œuvre un projet éducatif au service de la réussite et du bien-être de nos enfants
5. Elaborer un projet d'Administration, porteur d'une nouvelle dynamique managériale

1. Renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre Ville

En lien avec le projet de mandature 2020-2026, l'enjeu est de renforcer l'attractivité et le rayonnement régional, national et bien au-delà, de notre cité.

Dans ce but, la ville de Perpignan impulsera de nouvelles politiques publiques concernant à la fois :

- ♦ **Le lancement de nouvelles opérations d'aménagement structurantes ;**
- ♦ **Une action sportive, culturelle dynamique et partenariale ;**
- ♦ **La valorisation de notre patrimoine historique et touristique.**

Le lancement de nouvelles opérations d'aménagement structurantes

Il est prévu le lancement, en 2021, des premières études et des acquisitions foncières afférentes en vue de la mise en œuvre de nouvelles opérations d'aménagement structurantes, à savoir :

- **L'entrée de Ville Nord**, de part et d'autre de la Têt, qui sera totalement restructurée avec la création d'un parc urbain

L'entrée de Ville de Perpignan présente une infrastructure routière lourde en termes de géométrie, de densité de circulation, s'intégrant difficilement dans le paysage urbain façonné par le jardin de la pépinière et le théâtre de l'Archipel, en continuité de l'échangeur du Bas-Vernet.



La mise en service, par ailleurs, de la rocade Ouest de l'agglomération, à la fin de l'année 2020, justifie que ce lieu soit repensé, apaisé par une requalification paysagère et fonctionnelle.

Cet objectif de reconquête repose sur la mise à niveau de l'échangeur du Bas-Vernet, la réaffectation d'espaces pour les modes de déplacements alternatifs, la création d'un parking d'entrée de Ville et la requalification du cours Lazare Escarguel.

Cette opération se décomposera en différentes phases. La phase autour de l'échangeur Arago comprendra l'extension de 2,3 ha du parc de la pépinière et la création d'un parc de stationnement en ouvrage de 600 places de parking à 1 €.



- **Le parc des sports** qui sera agrandi par le sud

Perpignan se veut être une « destination sportive », répondant à des enjeux déterminants. L'extension du parc des sports est un axe fort du schéma de requalification totale de la zone sud de Perpignan. Cette opération vise à diversifier l'offre d'équipement, pour la tenue et l'organisation d'activités sportives « multi-disciplines » et de préparation au haut niveau (niveau amateur/élite).

Le programme de travaux comprend la création de deux terrains foot/rugby, d'un stade de 3.000 places, d'une grande salle modulaire (hand, volley, futsal...) de 1.000 places, de deux salles de sport individuel ainsi que la rénovation d'installations existantes (base-ball, tir à l'arc). La totalité de ces équipements seront intégrés à un environnement naturel et ceinturés par l'extension du parcours de santé, véritable cheminement de promenade et de jogging, planté et arboré.

La multiplicité des activités possiblement praticables, associée aux performances énergétiques du bâtiment, permettront une optimisation des coûts de fonctionnement, dans le droit fil des engagements pris par la Ville au titre du programme « Citer'gie ». Cette opération achève ainsi la restructuration totale du Parc des Sports.

- **Le palais des expositions** qui bénéficiera de travaux de rénovation d'espaces

La grande salle sera rénovée et des structures photovoltaïques installées en toiture et sur les parkings. Le projet vise à la modernisation des équipements dédiés aux expositions et congrès.

Le programme comprend deux parties :

La rénovation du grand Hall en vue de la création d'une salle de spectacle de forte capacité (jauge de 4.000 places environ), intégrée dans la structure existante. Les moyens ainsi déployés assureront une plus grande polyvalence du palais des expositions (salons, concerts, conférences et congrès) sans besoin d'une construction nouvelle. Le projet intègre aussi une isolation renforcée du lieu ainsi qu'un traitement acoustique adapté.



L'agencement de près de la moitié de l'espace du grand hall - d'une superficie de 7.500m²- permet, notamment, la création de tribunes rétractables et d'une scène à montage rapide.

Et par ailleurs, l'aménagement des extérieurs par la création de structures solaires d'ombrage sur le parking existant (6.000 m²) ou encore sur des liaisons couvertes inter-hall ainsi qu'en toiture (1.000 m²).

- La création d'une **maison pluridisciplinaire de santé** en cœur de ville

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Contrat Local de santé 2, la ville de Perpignan a choisi d'agir, aux côtés des services de l'Etat en matière de santé publique.

Parmi les actions retenues, mises en œuvre au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, il est convenu de l'opportunité de créer une maison de santé pluridisciplinaire en centre ancien afin de lutter contre la désertification médicale.

Cette future structure a pour vocation de répondre à la problématique d'offre de soins primaires en centre-ville.

Innovante et attrayante pour les jeunes professionnels de santé, elle permettra d'améliorer l'offre de soins en y incluant l'éducation et la prévention en santé.

- **D'autres opérations**, à l'instar du parc à thème, du centre de formation aux 2 rugbys ou de l'agrandissement du gymnase du lycée Picasso, seront réalisées au cours de la présente mandature.
- Le **campus Maily** bénéficiera également d'une nouvelle installation, à savoir la réalisation d'un site de restauration pour les étudiants. Ces travaux seront lancés dès 2021, pour un coût estimé à 700 K€. Dans le cadre du plan de relance (enveloppe DSIL régionale), une subvention à hauteur de 80 % a été obtenue pour le financement de cette opération.

Une action sportive et culturelle dynamique et partenariale

◆ Perpignan, terre de jeux 2024 !

L'enjeu est de refaire de Perpignan, au travers d'une action publique, ambitieuse et proactive, en faveur du sport, une ville sportive, attractive et dynamique. La politique de développement de la pratique sportive s'articule, en tout premier lieu, à une réorganisation globale de l'offre d'équipements.

A ce titre, l'action municipale s'appuie, en ce domaine, sur la mise en œuvre d'un schéma directeur de la rénovation et de la construction des équipements.

Comme déjà mentionné, à l'instar du projet phare d'extension du parc des sports, les équipements, nouvellement mis à disposition, devront répondre à des besoins aujourd'hui non satisfaits, grâce à un dimensionnement et une modularité adaptée à des activités diverses : pratique sportive des associations, espaces pour locaux administratifs et lieux des sièges sociaux des clubs....

L'enjeu est de faciliter le travail des bénévoles et des pratiquants, en garantissant une plus grande stabilité dans la gestion et l'attribution des créneaux.

Dès 2021, plusieurs installations sportives seront remises en état et aux normes :

- Au Sud, en plein cœur du parc des sports, la réhabilitation du stade d'athlétisme permettra la création de deux couloirs de course, attendue par le club résidant, dans le but d'organiser des compétitions régionales et nationales.
- Sur le secteur Ouest, la livraison du nouveau gymnase La Garrigole permettra l'ouverture de créneaux aux associations de quartier et le stade Saint Assisclle sera agrandi au travers de la construction de locaux à destination du club de football.
- Sur le secteur Est, la toiture des Gymnases Lurçat sera entièrement reconstruite dans le courant de l'année 2021 visant à renforcer la performance énergétique du bâtiment et à réduire les coûts de fonctionnement.
- Sur le secteur Nord, la plaine des jeux André SANAC sera équipée d'un gazon synthétique « nouvelle génération », en remplacement d'une pelouse datant de 2003. Le stade Vernet Salanque bénéficiera également d'un agrandissement par la réalisation de bureaux.

Au-delà du renforcement de l'accès à la pratique sportive pour tous, le sport professionnel et la formation aux hauts niveaux demeurent un des moteurs du rayonnement de Perpignan.

Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les clubs professionnels, la ville de Perpignan porte la création, sur la partie Ouest du parc des sports, d'un centre de formation « élite » et d'entraînement, commun aux Dragons Catalans, à l'USAP et à d'autres clubs.

L'expression des besoins est à ce jour finalisée. Les études opérationnelles de cet important projet aboutiront en 2021.

Des investissements lourds seront également réalisés dans les stades d'Aimé Giral (rénovation totale des espaces réceptifs et remplacement des écrans géants...) et de Gilbert Brutus (installation de matériels de vidéo protection, de panneaux d'affichage LEDS communicants en

bord de pelouse, création de nouveaux guichets « connectés » et travaux de sonorisation...) afin d'offrir des conditions d'accueil du public les plus optimales.

En 2021, la Ville de Perpignan est résolue à poursuivre le dialogue engagé avec les clubs et les associations en confirmant son soutien au développement du sport et des pratiques sportives multiples.

♦ La culture, moteur du projet urbain

Dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent, la ville de Perpignan a apporté un soutien sans faille aux acteurs culturels.

Ainsi, la mise en œuvre de la charte de coopération culturelle et de la convention pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle illustre une volonté municipale : celle de développer l'accès à la culture pour tous les publics, d'enrichir la vie des quartiers et d'accompagner la vie associative.

Cette action culturelle, couvrant l'ensemble des champs artistiques, s'adosse à des équipements structurants de qualité, à l'instar du Théâtre municipal Jordi Pere Cerdà. Géré dans sa dimension « spectacle vivant » par la Direction de la culture de la Ville, le programme de l'année 2021 intégrera des spectacles de fin d'année, émanant de plusieurs de nos écoles.

La Ville consolidera, par ailleurs, l'accueil de compagnies en résidence qui s'engagent à animer des actions de médiation auprès des jeunes publics éloignés des pratiques culturelles et artistiques.

En 2021, une dynamique nouvelle s'engagera, notamment au travers :

- de la réouverture d'une école municipale des beaux-arts, installée dans les locaux à réaménager de l'ancien évêché, qui consacrera ses enseignements à la pratique amateur pour tous les publics, en journée, en soirée et si possible durant les vacances scolaires ;
- de la création d'une médiathèque dans le quartier du Vernet s'inscrivant dans le cadre du projet de requalification urbaine de la « Diagonale du Vernet » au titre du dispositif NPNRU et objet d'une concertation avec les habitants des quartiers concernés afin de recueillir les besoins et les attentes ;
- de la rénovation du muséum d'histoire naturelle, comptant l'une des plus belles collections françaises, inclura, dans le projet, le développement des outils numériques et des actions de médiation culturelle en direction de tous les publics.

De grandes expositions estivales sont, par ailleurs, d'ores et déjà programmées pour les mois à venir :

- au Musée Rigaud, appelé à bénéficier d'un partenariat exceptionnel avec le musée national du château de Versailles et des Trianons et ayant pour objet de valoriser trois artistes français qui, de la deuxième moitié du règne de Louis XIV au règne de Louis XV, ont été les acteurs de cette révolution du genre du portrait (François de Troy, Nicolas de Largillierre et Hyacinthe Rigaud) ;

- Au Centre d'art contemporain au travers de l'œuvre de Guy Ferrer, vivant et travaillant à Perpignan mais aussi grand voyageur, exposé internationalement dans des galeries et des institutions muséales.

La Ville de Perpignan confirme également son soutien aux nombreux festivals de notre cité, durement frappés par la crise sanitaire tout au long de l'année 2020, à savoir :

- le Festival de musique sacrée, organisé par la Ville depuis plus de 30 ans durant la période de Pâques, qui conviera, exceptionnellement en octobre 2021, le public à découvrir les plus belles pages de la musique sacrée emplies de spiritualité ;
- le salon du livre Sant Jordi (nouveau) mobilisant l'investissement de plusieurs places de la Ville et l'utilisation du Théâtre municipal pour les rencontres avec les auteurs ;
- le Festival Confrontation, conçu par l'Institut Jean Vigo, qui permet de confronter différents regards cinématographiques autour d'un thème renouvelé chaque année (Les arts à l'écran, Cinéma des Indes, La Ville au cinéma...) ;
- le Festival Ida y Vuelta, organisé par la Casa Musicale, qui fait la part belle au HIP Hop, avec la présence bouillonnante de musiciens professionnels et amateurs de la région ;
- le Festival International du film d'art et du film (FILAF), initié par l'association Cogito, visant à diffuser et promouvoir les connaissances en art ;
- le Festival Live au Campo, organisé par la société Olympia Production dans le Campo Santo, permettant la participation d'artistes de renommée nationale et internationale ;
- Le nouveau Festival de flamenco impulsé par l'association Amor Flamenco (Rivesaltes), programmé en août au couvent des Minimes ;
- le Festival Visa pour l'Image, porté par l'association Visa pour l'Image, réunissant chaque année à Perpignan des milliers de visiteurs autour d'une même passion et d'une vingtaine d'expositions gratuites, invitant le public et les établissements scolaires, à découvrir de saisissants reportages réalisés par des photojournalistes du monde entier ;
- le Festival del Disc et de la BD (FID), coorganisé par la Ville et l'association FID, grande foire euro-méditerranéenne, accueillant plus de 4 000 visiteurs dans un espace convivial de rencontres et d'échanges autour des métiers du disque, de la musique, de la BD, du livre et de la photographie ;
- le Festival Jazzèbre, organisé par l'association Strass, valorise les courants créatifs du jazz contemporain et des rencontres entre jazz et musiques du monde.

La valorisation de notre patrimoine historique et touristique

La richesse du patrimoine de notre cité constitue un atout majeur pour son rayonnement.

Les actions de reconnaissance, de préservation, de conservation, de restauration et de mise en valeur du patrimoine représentent, en effet, un pilier du développement de Perpignan, notamment celui présent sur le centre ancien mais aussi au sein d'autres quartiers.

En 2021, l'achèvement d'importants travaux de restauration des monuments consolidera l'action de valorisation de ce patrimoine historique, ouvert à la visite :

- la restauration de la chapelle du Tiers-Ordre des Dominicains restaurée qui sera ré-ouverte au public avant l'été ;
- la rénovation complète, d'ici l'automne prochain, de l'église et de l'aile nord du couvent des Clarisses, tenant compte de la découverte par Jacques Gamelin du décor totalement inédit des peintures du chœur;
- la réalisation, d'ici le mois de juin de cette année, du site archéologique de Ruscino, à l'occasion de « Journées européennes de l'archéologie » festive et de l'ouverture de l'exposition « *Ruscino : on est sur la voie !* ».

D'autres bâtiments emblématiques bénéficieront également d'une restauration, à savoir :

- les sols de l'ancienne église des Carmes (Arsenal) pour en permettre la visite et assurer des programmations de concerts et de films dans un cadre romantique ;
- et celle des intérieurs de la Casa Xanxo en vue de la mise en place du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Certains projets de restauration concerneront aussi, en 2021, des lieux « inconnus » des Perpignanais, en particulier les architectures remarquables de l'époque du royaume de Majorque :

- le cloître et l'aile Est du couvent des Dominicains, en vue de permettre une visite complète du site, depuis la rue Rabelais jusqu'à la place de la Révolution française ;
- la salle capitulaire du couvent Saint-Sauveur, en continuité avec le nouveau campus Mailly, tout comme les façades de l'hôtel Pams.
- Le programme d'entretien des objets d'art dans les églises et les jardins se poursuivra ainsi que les aménagements en secteur sauvegardé et ceux en lien avec la démarche NPNRU sur le quartier de Saint-Jacques.
- La mission « animation » du patrimoine, chargée du label « Ville d'Art et d'Histoire », accompagnera la mise en valeur de tous ces sites auprès du grand public, avec la collaboration de l'Office de Tourisme et de tous les services en contact avec la population.
- D'ores et déjà, un circuit « lumières » en hyper-centre sera expérimenté avant le printemps prochain.
- Des animations seront également organisées au sein de nos écoles, des maisons de quartier et en direction des jeunes et des maisons de retraites.
- Une saison « *le Commerce, c'est notre patrimoine* » est aussi proposée au sein du centre ancien, en partenariat avec les associations de commerçants.

2. Garantir l'ordre républicain pour tous les Perpignanais

Une Police municipale renforcée, restructurée et redéployée sur le terrain

La sécurité est un droit fondamental : la première des libertés. Bien que compétence régaliennne de l'Etat, la Ville de Perpignan consciente de l'impérieuse nécessité de maintenir des forces de l'ordre opérationnelles en nombre suffisant, a décidé d'assumer pleinement son rôle pour protéger les populations. La Police municipale, désormais redéployée sur l'ensemble de nos quartiers, a pour mission de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité pour tous, en luttant, au quotidien et aux côtés de la Police nationale, contre les trafics de drogue, la délinquance et toutes les formes d'incivilité.

En 2021, les choix opérés par la municipalité concernent les effectifs de la Police municipale qui devraient permettre de maintenir le rang de 1^{ère} Police municipale de France, en ratio nombre d'habitants/policier municipal. Surtout, par des recrutements supplémentaires, la municipalité permet à la Police municipale d'être en permanence au contact des habitants.

Une police de proximité : service H 24 et présence sur tous les secteurs

Les nécessités imposées par la situation sécuritaire actuelle de la France, la prise en compte de différentes formes de délinquance et de problèmes récurrents de salubrité, ont dû conduire à une restructuration nécessaire du service de la Police municipale dès le second semestre 2020.

Depuis le mois d'octobre 2020, les 160 agents armés de la Police municipale assurent la sécurité et la tranquillité des Perpignanais 24h/24 et 7 jours/7, grâce à la création de 2 brigades de nuit.



La stratégie actuelle s'organise également sur un retour aux « fondamentaux » d'une Police municipale, agissant au plus près des besoins de nos concitoyens. La Police municipale n'a en aucun cas vocation à se substituer à la Police nationale mais bel et bien à être une police de proximité, en prise directe avec les habitants et dont la présence permanente lui permet autant de prévenir l'insécurité que d'agir contre ceux qui entendent troubler l'ordre public et ceci de quelque façon que ce soit.

Les recrutements décidés dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale et actuellement en cours vont permettre d'augmenter de +16 % l'effectif des policiers armés en 2021, qui porteront à 187 le nombre de policiers présents sur le terrain, tant sur les postes de Police des quartiers que sur toutes les zones de la commune.

La Police municipale de Perpignan fait désormais rimer sécurité avec proximité.

Elle est actuellement organisée comme suit :

- Un Pôle Opérationnel, composé des unités détaillées ci-après, est géré par un Etat-Major opérationnel de 6 cadres, assure une couverture du matin au soir sur la semaine. Dans le cadre de cette organisation, les chefs d'unités peuvent s'adresser à un référent cadre en cas de difficulté sur le terrain. Celui-ci est chargé de coordonner les missions et d'assurer leur suivi.

- Les Unités Mobile de Terrain (UMT) : au nombre de 2, celles-ci assurent, jusqu'à minuit, la gestion des missions journalières diverses et des servitudes imposées par l'actualité (sécurisation des écoles, différends et rixes, accidents divers, etc...)
- L'Unité Légère de Stationnement (ULS) : son effectif passera de 2 à 6 agents en 2021 et ses horaires ont été revus pour répondre à la problématique de gestion du stationnement anarchique et des véhicules « abusifs » ainsi que des épaves.
- La brigade canine : 6 agents et autant de chiens assurent la sécurité en appui des autres unités. Formés à la détection de produits stupéfiants depuis peu, leurs missions d'intervention ont été modifiées afin d'agir plus efficacement et de maintenir une présence jusqu'à 3h du matin.
- La brigade VTT : créée en octobre 2020, cette brigade allie présence rassurante, discrétion, efficacité de déplacement et proximité...
- Le Centre de supervision urbain (CSU) : il assure la gestion des appels des riverains 24h/24 et 7 jours/7 ainsi que celle de 300 caméras de vidéoprotection. Le PC radio filtre les appels des administrés et attribue les interventions aux unités présentes. Les agents du PC Vidéo sont chargés du suivi des demandes des services enquêteurs extérieurs (Police, Gendarmerie, etc...)
- La Force action propreté (FAP) et la Brigade réglementation voirie (BRV) : installées au cœur du quartier St Jacques, dans l'ancien hôtel La Cigale, ces unités œuvrent pour des missions de salubrité publique et de réglementation de voirie. La FAP est chargée de repérer les dépôts d'ordures sauvages sur la commune et d'identifier leurs auteurs - afin que des sanctions soient prises à leur encontre. De nouvelles orientations en matière de procédure ont d'ailleurs été mises en place en partenariat avec le Procureur et l'Officier du Ministère public.
- La BRV, quant à elle, assure la surveillance de l'application de la réglementation des chantiers de voiries ou autres. Elle garantit l'affichage des panneaux et veille à leur strict respect.
- Le Pôle Proximité : regroupe les référents territoriaux affectés par secteurs géographiques et sous l'autorité desquels seront placés les agents de Police municipale fidélisés et constamment présents la semaine, assurant ainsi le suivi des doléances et autres problématiques propres à chaque secteur.
- Sous ce pôle est également placée la Brigade Prévention et Médiation (BPM), constituée de 6 agents chargés d'intervenir en milieu scolaire, associatif ou au sein des quartiers. Sont en contact régulier avec les responsables des différents établissements scolaires de la commune. Gèrent également les conflits de voisinage (salubrité, nuisances...).
- Le Pôle Administratif : assure la gestion des objets trouvés, de la fourrière, de la Régie des recettes, du budget, et de toute la vie administrative de la Police municipal (stages, formation continue des agents, logistique matérielle...).



Des moyens matériels à la hauteur des enjeux

- Pour des raisons évidentes d'efficacité mais aussi de protection des personnels, la Police municipale doit impérativement être dotée de matériels et équipements performants. Armements mais aussi matériel de protection, caméras-piétons sont autant d'investissements nécessaires et qui seront poursuivis en 2021.
- Le poste central de vidéoprotection a été réorganisé au travers de nouveaux écrans afin de s'adapter à l'extension du dispositif et de l'acquisition d'un logiciel permettant d'utiliser l'intelligence artificielle. Des opérateurs et des policiers municipaux veillent sur les images 24h/24 et 7j/7.
- Actuellement, plus de 300 caméras sont installées sur le territoire communal. Il sera procédé à un audit des emplacements afin que le positionnement des caméras corresponde davantage à la réalité des lieux des actes délictueux. Une localisation bien étudiée permet en effet de concilier sécurité et efficacité, ne serait-ce qu'au regard du nombre d'affaires grandissant, résolu grâce à la vidéoprotection.
- Le standard téléphonique constitue, par ailleurs, le premier contact entre le citoyen et la police municipale. Ainsi, les appels reçus au 04 68 88 66 66 ont été au nombre de 66.872 en 2020.

Des résultats encourageants

Dans le contexte troublé de la crise sanitaire, la Police municipale a réalisé, au 31/12/2020, 28.769 interventions, a procédé à 607 interpellations (dont 18 pour ivresse publique manifeste) et a participé à 62 opérations conjointes avec la Police nationale.

Le dispositif de caméras de vidéo protection a permis de procéder à 5.291 signalements et l'interpellation directe de 76 individus ; il a été sollicité à 320 reprises par la Police Nationale pour obtenir des images dans le cadre d'enquêtes.

Ces chiffres ne prennent pas toutefois en compte la résolution d'affaires initiées par les opérateurs vidéo et autres (statistiques qui seront exploitées à partir de 2021).

Des moyens d'intervention consolidés en 2021

2021 sera notamment marquée par 27 recrutements d'agents de terrain ainsi que d'Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) au nombre de 5.

- Concernant l'action de proximité : Initiée dès son entrée en fonction par la nouvelle majorité municipale avec la création d'un poste de police au Palmarium et d'un second dans les locaux de l'ancien hôtel La Cigale, cette démarche se poursuivra en 2021 avec l'ouverture des postes de quartier Nord (halle devant la Mairie de Quartier Al Sol), Ouest et Sud (ce dernier étant mutualisé avec l'Est).
- Au sein de ces postes seront présents les référents de secteurs et les agents placés sous leur autorité. Ils auront pour mission de coordonner les missions, en lien avec l'état-major et en concertation avec les Mairies de quartier. Ils s'attacheront à répondre de manière réactive et efficace aux doléances diverses des riverains.

- Partenariat Police municipale/Police nationale : l'entente déjà établie depuis plusieurs années, devra se renforcer, en s'attachant à une collaboration plus importante et suivie, que ce soit dans le cadre d'opérations conjointes ou en matière de transmission d'informations.
- Concernant le développement d'unités existantes : il apparaît primordial de devoir changer la doctrine d'emploi de certaines unités et d'en développer certaines. Les brigades de nuit verront leur effectif augmenté du fait de l'activité grandissante ainsi que ceux de l'unité de stationnement. En effet, cette dernière pourra également procéder à des contrôles de vitesse et étendre ses activités actuelles, au regard de leur faible effectif. Quant à l'activité d'opérateur vidéo, elle devra être développée de façon plus opérationnelle et ne pas être limitée au seul visionnage d'images.
- Renfort d'ASVP : leur présence permettra d'effectuer des tâches libérant ainsi les servitudes imposées aux unités de terrain (assistance BRV, opérateurs vidéo, etc..).
- Développement des nouvelles technologies : un projet d'équipement de drone est également au stade d'étude.
- Développement des procédures de salubrité : une extension du champ d'action de la FAP a également été prévue, du fait de la problématique grandissante des dépôts sauvages.
- Mise en application de l'arsenal réglementaire d'arrêtés municipaux existants pour agir contre les nuisances et autres infractions liées à la marginalité (mendicité, consommation d'alcool sur la voie publique, regroupement d'individus perturbateurs, abandon d'ordures, urine, déjections canines, occupation abusive de l'espace public, tenues indécentes sur la voie publique, quête ou sollicitation de nettoyage de pare-brise aux feux tricolores..).

3. Améliorer la qualité du cadre de vie au sein de tous nos quartiers

Un espace public propre et agréable pour tous les Perpignanais

La propreté de l'espace public (près de 500 kilomètres de voirie) est aujourd'hui une priorité municipale, répondant, à juste titre, à une attente forte de la part de l'ensemble des habitants.

L'objectif affiché est de cibler les actions et les moyens afférents permettant de maintenir une qualité de l'espace public sur l'ensemble de notre ville.

L'amélioration du cadre de vie, facteur d'embellissement de la cité, est l'affaire de tous.

Si 173 agents municipaux sont d'ores et déjà affectés au nettoyage de la voie publique, le nouvel exécutif a décidé d'amplifier les efforts consentis, tant sur le plan des investissements en moyens matériels qu'en termes d'organisation du service.

Ainsi, 5 balayeuses et 5 laveuses renforcent à ce jour le parc de 121 véhicules de nettoyage, dont des véhicules électriques, plus silencieux et plus économes.

Afin de permettre aux agents de la propreté d'accomplir leurs missions dans les meilleures conditions et d'améliorer l'efficacité de ce service, il s'agit notamment :

- de renforcer le travail en équipe pour mieux combiner les actions mécaniques et les moyens à pied ;
- de parfaire l'organisation des interventions et des opérations de décapage des voies piétonnes du centre historique.

A ce titre, il a été proposé de mettre en place une évaluation objective des critères de propreté, sur la base d'indicateurs nationaux Objectifs de Propreté (IOP), en identifiant un site témoin par secteur.

Au-delà même de ce dispositif opérationnel, il est à noter l'action spécifique, en parallèle :

- de la Force Action Propreté (FAP), chargée de lutter contre les incivilités (dépôts sauvages, jets de mégot, de papier, déjection canine non ramassée...),
- et des brigades de l'environnement déployées au sein de nos quartiers, composées d'agents dédiés, assurant des missions essentielles de surveillance, de prévention et de sensibilisation en matière de propreté.

En 2021, le plan de sensibilisation à la propreté et au tri des déchets sera renforcé au travers du soutien apporté à des initiatives citoyennes, notamment celles portées par la jeunesse perpignanaise.

Dans le cadre du NPNRU, seront également conduites des opérations pilotes concernant la gestion de la collecte des encombrants.

Une action « cœur de ville », au service d'un projet d'aménagement urbain

En lien avec l'opération « Action Cœur de Ville », différents axes seront prioritairement mis en œuvre en 2021 :

- en cohérence avec le dispositif « permis de louer » adopté par notre Conseil Municipal le 24 septembre 2020, le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne au sein, notamment, du centre-ville et des quartiers gare, Mermoz-Las Cobas, Saint-Assisclé, Saint-Martin et Bas Vernet ;
- l'engagement d'une nouvelle OPAH-RU 2020 - 2025 comprenant, au-delà du centre-ville (Saint Matthieu, Saint Jean, la Réal et Saint Jacques), les rues connexes et au nord, le secteur Notre-Dame qui assure la jonction avec le quartier du Vernet.

Les objectifs assignés à cette opération d'envergure sont les suivants :

- ↳ produire une offre résidentielle de qualité en centre-ville,
- ↳ diversifier l'offre en logements (séniors...),
- ↳ maintenir les propriétaires-occupants,
- ↳ attirer des propriétaires-accédants dans un cadre de vie attractif.

Notre ville a l'ambition de réhabiliter 500 logements en 5 ans et ceci dans le but, au travers de l'octroi d'aides directes, s'ajoutant à celles de l'ANAH destinées aux revenus les plus modestes, de favoriser la mixité sociale.

Dans le cadre de ce même programme « cœur de Ville », il est à noter que la Ville et les services de l'Etat travaillent aujourd'hui de concert à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques de l'aménagement commercial.

Cette démarche aboutira dans le courant de l'année 2021, fournissant aux opérateurs, des repères utiles dans l'élaboration des projets.

La poursuite de la déclinaison du dispositif NPNRU

Sur la « diagonale » du Vernet, la Ville privilégie un aménagement paysager valorisant la trame verte et bleue du quartier et ses sols agricoles fertiles et irrigués.

A partir d'un plan « guide paysage », plusieurs pistes sont à l'étude :

- la réalisation d'une forêt et d'une pépinière urbaine dans le cadre d'un pré-verdissement et après démolition de collectifs ;
- l'aménagement d'un bassin d'orage paysager à l'instar du site de Sant Vicens.

Ces actions permettront, d'une part, d'ouvrir au public de nouveaux espaces verts récréatifs et de mettre en réseau, d'autre part, les espaces naturels du quartier afin de promouvoir les déplacements en mode actif et en site propre.

- Sur le Champ de Mars, les travaux de création du parc urbain et des jardins familiaux de la Lunette de Canet ont débuté en 2020 et interviendront jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021.
- La Ville poursuivra en outre le chantier de réalisation d'une voie piétonne et cyclable destinée à désenclaver le quartier, en requalifiant l'avenue Albert Camus également tournée vers la sécurisation des mobilités des élèves des établissements scolaires et la végétalisation de l'espace.
- Sur le centre-ville, la concertation auprès des habitants est relancée, sur la base de propositions d'aménagements temporaires
- Une concession d'aménagement est lancée en ce début d'année.

Mobilité, espaces publics et voiries vertes

Devrait être finalisée, d'ici 2023, la réalisation d'une voie verte sécurisée dans le lit de la Basse entre la zone économique Saint-Charles et le centre-ville. Les travaux d'aménagements cyclables comprennent 4 sections de travaux au total.



- **Section n°1** : Aménagement des Berges Nord entre l'avenue du Docteur Torrelles , du Chemin du Foulon et l'avenue Julien Panchoy ; Sous-secteur n°1 : aménagement rive sud de la Basse : Passage sous ouvrage - liaison des Jardins de la Basse vers Quai de Genève.
- **Section n°2** : aménagement rive nord de la basse d'un aménagement cyclable le long de la Basse entre l'avenue Ribère-Courteline et le Boulevard de la France Libre. Liaison avec la Têt. La Section 2 s'établit en deux phases : phase n°1 de l'avenue Ribère au Palmarium ; phase n°2 : de la place de la résistance
- **Section n°3** : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle rive nord de la Basse entre le Chemin du Foulon et la zone d'activité économique Saint-Charles, comprenant le franchissement de la Basse par une passerelle cyclable et Piétonne.
- **Section n°4** : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle le long du chemin du Foulon, permettant le lien entre la Basse et la piste du CD66.

Par ailleurs, la Ville vient d'obtenir des financements dans le cadre d'un appel à projet de l'ADEME pour conduire diverses opérations en 2021 et notamment :

- La révision globale du schéma cyclable.
- Le lancement de deux études concernant les avenues du Docteur Torreilles et de la Massane ainsi qu'une voie verte au cœur des jardins St-Jacques afin de relier le quartier du Clos Banet.
- L'achat de 8 totems de réparation de vélos.
- La mise en place d'aménagements cyclables provisoires (av. Gilles - Rubens ; av. du Languedoc ; rue Courbet ; bd. Mistral ; bd. Koenig et av. de la Salanque).

La Ville poursuivra, par ailleurs, des grands travaux de voirie, conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des espaces publics, dont l'objectif est d'améliorer le partage de la voirie au profit des cyclistes et piétons et de renforcer la place de l'arbre en ville, à l'instar :

- Du square Jeantet Violet dont le but est de transformer ce lieu, en un espace sécurisé, au travers de continuités piétonnes arborées et d'une densification des végétaux.
- 
- De la requalification du quai Vauban, entre le Palmarium et le square Jeantet Violet afin de créer une réelle continuité piétonne.
 - Par ailleurs, l'étude de requalification de l'av. du Général Gilles sera lancée en 2021. Elle portera sur l'ensemble de la voie, de façades à façades, dans l'objectif de requalifier cette entrée de ville.

Enfin, parallèlement aux grands travaux de voirie et de rénovation des chaussées, la Ville réalisera le programme de rénovation des trottoirs, engagé en 2020, afin d'améliorer la chaîne de déplacement actif des piétons et personnes à mobilité réduite.

Des espaces verts réaménagés et étendus

- Avec une extension de 40.850 m² supplémentaires, l'espace Sant Vicens deviendra le plus grand parc fermé de la Ville.
- D'importants travaux sur le parc historique du mas Bresson sont également planifiés sur les 5 prochaines années : un reboisement mené en lien avec le projet pédagogique des équipes du centre de loisirs.

Et par ailleurs, la réalisation en 2021 :

- de 3 sites de jardins familiaux, s'ajoutant aux jardins familiaux du Champ de Mars ; à Vernet Salanque (Nord) ; extension à Blaise Pascal (Ouest) et enfin sur les berges de la Basse (Ouest) ;
- du réaménagement du jardin « Villa des Tilleuls » dans le cadre du label Eco-jardin.

La Ville souhaite acquérir la friche industrielle de la gare routière des Courriers Catalans afin de la transformer, à terme, en parc urbain.

Un patrimoine communal à haute performance énergétique

Le patrimoine communal fera, par ailleurs, l'objet de travaux spécifiques :

- L'installation de panneaux solaires en toiture sur le bâtiment des ordures ménagères et propreté.
- La réalisation d'une toiture photovoltaïque et thermique sur le bâtiment de la Police municipale.
- La Ville poursuivra aussi le déploiement du système de gestion de la performance énergétique sur les nouveaux bâtiments afin d'effectuer un suivi précis des consommations et de l'hydrométrie, au travers d'un système d'alerte en cas d'anomalies constatées.

10 sites supplémentaires sont concernés par ce programme en 2021 : immeuble Foch ; les groupes scolaires Jean Zay, Blum, Claude Simon, Anatole France, Les Platanes ; Médiathèque ; la Mairie de quartier Nord ; la Direction des Ressources Humaines et l'Hôtel Pams.

- Par ailleurs, une ligne budgétaire spécifique sera dégagée afin de financer des travaux de rénovation énergétique et des projets d'énergie renouvelable sur le patrimoine sportif.
- Autre réalisation emblématique, la seconde tranche du bâtiment universitaire, rue Côte Saint-Sauveur, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche globale d'exemplarité environnementale afin de réduire les besoins énergétiques et d'obtenir des performances renforcées.

Par ailleurs, au titre du plan de relance, la ville de Perpignan prévoit d'intensifier son programme de modernisation de l'éclairage public, dans le but de traiter, entre 2021 et 2023, tous les grands axes urbains.

Il est à noter qu'un autre plan concernant l'éclairage des parcs, des jardins, des passages et des passerelles, avec détecteurs de présence, est en cours d'élaboration.

4. Mettre en œuvre un projet éducatif au service de la réussite et du bien-être de nos enfants

La ville de Perpignan témoigne en ce domaine d'une réelle ambition : celle de mettre en œuvre un véritable projet éducatif territorial, « co-construit » avec l'Etat et la CAF et conduit au service de l'épanouissement de tous les jeunes Perpignanais.

Notre Ville mobilise, avec le concours de tous les acteurs éducatifs du territoire, des enseignants et des familles, l'ensemble de ses ressources - humaines, matérielles, logistiques et financières – et de ses équipements de proximité, au bénéfice des 15 structures d'accueil des tout-petits, des 61 écoles et des centres de loisirs.

En 2021, la nouvelle Convention Territoriale Globale de partenariat, scellée avec la CAF, organisera, tant sur les temps scolaires, périscolaires qu'extrascolaires, une offre globale de service de manière structurée et priorisée.

Renforcer l'offre de service en faveur de la petite enfance

Aujourd'hui, si l'offre de service à destination de la petite enfance permet de couvrir les besoins d'accueil permanent (1.400 places), d'autres demandes émergent, en matière d'accueil occasionnel (à la demi-journée).

En étroite concertation avec les partenaires concernés, la ville étudie la possible création d'une halte-garderie de 12 places sur le site Janic LAVIGNE.

Par ailleurs, si le soutien aux Maisons d'assistantes maternelles est maintenu, il est envisagé une extension de ce dispositif en direction des « micro »-crèches associatives.

Adapter les équipements d'accueil aux besoins éducatifs

Les équipements scolaires ou extrascolaires constituent, pour les enfants, des espaces privilégiés d'apprentissage.

En 2021, la ville de Perpignan mobilisera une enveloppe financière dédiée afin d'assurer l'entretien en continu des structures d'accueil et garantir l'adaptabilité des locaux à de nouvelles exigences pédagogiques. A ce titre, le dédoublement des grandes sections maternelles en secteur REP+ intéressera différentes écoles de notre ville. Celle-ci réalisera les aménagements nécessaires, par la création d'espaces et de cloisonnements répondant aux besoins des enfants et des équipes éducatives.

En 2021, les travaux, déjà lancés, concerneront, notamment :

- L'extension de l'école Ludovic Massé.
- L'accessibilité de l'école Jean-Jacques Rousseau.
- L'implantation d'une école sur le territoire sud-ouest de la Ville sera également étudiée.

Faire aboutir la démarche « Cité Educative »

La Ville et la Caisse des écoles s'engageront, en 2021, aux côtés de l'Education nationale, dans le projet de Cité éducative permettant à des établissements scolaires de 4 territoires cibles - Pons/Pagnol/Camus/Moulin - de bénéficier d'actions d'accompagnement spécifiques : accès au sport, découverte du livre ou encore aide à la parentalité

5. Elaborer un projet d'Administration, porteur d'une nouvelle dynamique managériale

L'exécutif municipal souhaite, en 2021, confier, à un prestataire spécialisé extérieur, une mission d'accompagnement au changement organisationnel.

Cette assistance à la maîtrise d'ouvrage, est double :

- refonder l'organigramme général des services en vue de l'élaboration de nouveaux projets de services, eux-mêmes s'inscrivant dans le cadre de la réalisation d'un projet d'Administration ;
- optimiser l'allocation des effectifs tout en maintenant la qualité du service rendu à la population et en améliorant les conditions de travail des personnels, au travers de la mise en œuvre de nouvelles pratiques managériales participatives.

Il s'agit alors de répondre à deux enjeux majeurs :

- adapter l'organisation des services municipaux à la réalisation des engagements de la mandature ;
- explorer, dans un réel souci d'anticipation, des champs d'intervention prospectifs et inédits, résolument tournés vers l'innovation territoriale.

Dans ce but, le prestataire retenu sera chargé d'appuyer la collectivité municipale dans cette démarche inédite :

- en proposant un ensemble de préconisations opérationnelles visant à faire évoluer, les process managériaux, décisionnels et d'exécution ;
- en aidant, au travers de différentes phases de concertation internes auprès des personnels, à la « co-construction » de projets de service, en déclinaison d'une nouvelle configuration managériale globale.

IV - CONCLUSION

Malgré une crise sans précédent affectant durement et sans doute durablement les budgets des collectivités, Perpignan projette d'investir 60 M€ en 2021.

La nouvelle majorité municipale fait donc le choix d'un budget particulièrement ambitieux, renforçant les moyens affectés à la sécurité, à la proximité et aux actions permettant à la Ville d'être encore plus attractive.

Consciente des innombrables et graves difficultés financières auxquelles sont déjà confrontés de très nombreux Perpignanais, la nouvelle équipe municipale a également décidé que cet effort important en termes d'investissement se ferait sans augmentation de la fiscalité.

Il s'agit d'une décision majeure qui doit permettre à la fois de soutenir le pouvoir d'achat des habitants et de contribuer à la nécessaire relance de l'économie locale si fortement impactée par les mesures sanitaires prises par le gouvernement.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Louis Aliot', written over a horizontal line.

Louis ALIOT

